

# Résumé de la vérification indépendante de la forêt Sapawe – 2017

Ce rapport présente les conclusions d'une vérification indépendante des forêts (VIF) de la forêt Sapawe (FS) réalisée par Arbex Forest Resource Consultants Ltd. La vérification a été faite au moyen d'une démarche fondée sur le processus et protocole des vérifications indépendantes des forêts 2017 (PPVIF). La vérification couvre la période de cinq ans allant du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2017. Elle comprend la mise en œuvre des années trois à sept du plan de gestion forestière (PGF) de dix ans, l'élaboration de la phase II du PGF de 2015 et la mise en œuvre de ce plan jusqu'au 31 mars 2017. Les procédures et les critères de la VIF sont précisés dans le processus et protocole des vérifications indépendantes des forêts (PPVIF) de 2017. Les examens sur les lieux de la vérification ont été réalisés par hélicoptère et par camion en septembre 2017.

La forêt Sapawe (FS) est gérée par Rainy Lake Tribal Resource Management Inc. (RLTRMI) en vertu d'un permis d'exploitation de ressources forestières amélioré (n° 552398) de 2012 à 2016. RLTRMI s'est vu attribuer un permis d'exploitation de ressources forestières et un accord forestier en 2017. Un fournisseur de services choisi par RLTRMI a obtenu le contrat lui attribuant la responsabilité de la préparation des rapports annuels, des plans de gestion forestière (PGF) et des calendriers de travail annuels pour la période de vérification. Le district de Fort Frances du ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) gère la FS à partir de son bureau régional d'Atikokan.

Pendant la durée de son permis d'exploitation de ressources forestières amélioré, le titulaire de permis a dû composer avec plusieurs situations difficiles, dont les suivantes :

- l'insuffisance des marchés;
- un manque de capacité chez les entrepreneurs disponibles chargés des récoltes;
- une infrastructure des routes médiocre et un financement limité pour les routes en raison des faibles volumes de récoltes.

Un marché encore faible en ce qui concerne certaines espèces et certains produits a fait en sorte que les volumes de récolte ont atteint environ 32 % du volume prévu de la zone de récolte disponible de la phase II. En raison du volume de récolte plus faible que prévu, certains objectifs du plan de gestion forestière, et les cibles en découlant, n'ont pu être atteints.

Comme mentionné précédemment, les activités de gestion forestière ont également été entravées par un manque de capacité de la part de l'entrepreneur responsable des récoltes et un financement disponible beaucoup trop bas dans le cadre de l'Accord de financement des routes provinciales de l'Ontario. Cette circonstance a limité la capacité de construire des routes ou d'améliorer les routes existantes. Un cycle de financement négatif s'est perpétué, étant donné que le financement des routes dépend des volumes de récolte, mais l'incapacité de construire ou d'améliorer des routes a empêché de nouvelles occasions de récolte. Reconnaisant l'effet paralysant d'un manque de financement, le MRNF a offert une aide à RLTRMI afin d'améliorer les infrastructures routières, par le partage des coûts, allant parfois jusqu'à assumer pleinement les coûts de certains projets routiers. Resolute FP a également offert une aide financière en vue de

l'entretien des routes. Ces restrictions sur la construction et l'entretien des routes ont également fait en sorte que la plupart des zones de récolte devaient se trouver près des routes existantes.

Malgré les complexités liées à la transformation du MRNF, le transfert de l'unité à la Couronne, l'établissement du permis d'exploitation de ressources forestières amélioré, les faibles volumes de récolte (c.-à-d. le financement des routes) et le manque de capacité de l'entrepreneur, nous considérons que la forêt est bien gérée et qu'un programme sylvicole efficace a été mis en œuvre.

La vérification précédente estimait que la forêt était gérée de manière durable et énonçait quatre recommandations pour combler les lacunes repérées dans la gestion forestière. Cette vérification a donné lieu à cinq conclusions. L'une des conclusions liées à la société concerne la livraison tardive de produits d'IRF (conclusion n° 1). La stratégie de gestion des rémanents d'exploitation s'est avérée inefficace (conclusion n° 2) et un certain nombre de puits d'agrégats forestiers se sont avérés non conformes aux normes établies (conclusion n° 3).

Pendant la durée de la vérification, le MRNF a traversé un processus de transformation, lequel a fait en sorte que certains postes du district sont devenus vacants ou ont été pourvus sur une base contractuelle. La capacité de dotation du MRNF, tant pour ce qui est du nombre d'employés que de l'expérience et de la capacité des membres du personnel, a contribué à un manque de conformité pendant la période de vérification. Toutefois, un manque généralisé d'établissement des priorités et d'encadrement du personnel a également contribué à un manque de présence et de reddition de compte en matière d'inspection (conclusions n° 4 et n° 5).

La zone renouvelée a surpassé la zone récoltée et a permis un taux de réussite élevé en matière de restauration (100 %). Le succès des processus sylvicoles, quoique bas à 46 %, est, selon l'équipe de vérification, plus représentatif des normes restrictives de restauration des règles sylvicoles de base (RSB) et d'autres enjeux liés au moment de l'évaluation par rapport au cheminement de succession du peuplement et un manque de données historiques liées aux règles sylvicoles de base ou aux ordonnances du passé. Nous comprenons qu'un comité provincial d'initiatives du programme sylvicole examine actuellement le Programme de surveillance de l'efficacité en matière sylvicole, donc aucune conclusion portant sur le succès sylvicole n'est fournie.

Sans aucun doute, le manque de récoltes (particulièrement en ce qui concerne les unités forestières de bois dur), occasionnera un délai en ce qui a trait à la caractérisation future des peuplements forestiers et à d'autres objectifs (p. ex., habitat faunique à l'intention de certaines espèces, action à l'égard des perturbations désirées du milieu forestier, fréquences de classe de tailles). Il importe de noter que l'ouverture de l'usine de production de boulettes Rentech Inc., à Atikokan, a fourni un marché important qui permettra d'améliorer de manière significative les niveaux d'utilisation dans le cadre de futures périodes de gestion.

Malgré la lenteur du progrès liée à la réalisation des cibles de volume de récolte du PGF, nous avons conclu que la réalisation de la durabilité de la forêt à long terme, tel qu'évalué par le PPVIF n'est pas à risque. L'équipe de vérification conclut que la gestion de la forêt Sapawe était généralement conforme aux lois, aux règlements et aux politiques en vigueur pendant la période visée par la vérification et que le MRNF s'est acquitté de ses obligations légales. Selon l'évaluation réalisée en vertu du processus et protocole des vérifications indépendantes des forêts, la forêt est gérée conformément aux principes de gestion forestière durable.